

L'arc boutant

Une publication de la FNOGEC
au service des responsables des établissements catholiques d'enseignement

OCTOBRE 2011

n° 516

■ Tableau de bord « Indices » 2009/2010

- L'observatoire Indices **p.2**
- L'état des OGEC ... **p.3**
- Les richesses humaines **p.3**
- Données macro-économiques **p.4**
- Le scanner économique **p.8**
- Immobilier et financement des investissements ... **p.17**

**Journée gestion
de la FNOGEC sur
le thème du pilotage
économique
de l'immobilier
scolaire. p. 17**



Éditorial

Par Michel Quesnot,
président de la FNOGEC

Mieux se connaître pour mieux agir...

Pour la septième année, l'observatoire économique et social « Indices » nous permet de faire un état des lieux de notre secteur: poids économique, forces vives, atouts et fragilités. Ce numéro de l'Arc boutant lui est consacré.

Le secteur de l'Enseignement catholique représente environ 15 % du secteur associatif, à la fois en richesses humaines et en taille financière.

Les zones de fragilité concernent notamment la diminution de la capacité d'investissement dans les infrastructures immobilières et pédagogiques et une dégradation de la capacité d'auto-financement en particulier dans le 1^{er} degré.

Des marges de progrès subsistent: sur les ressources publiques et privées, sur des reconfigurations d'organisations sociales, sur l'optimisation de certains coûts, par des négociations et un contrôle de gestion à parfaire, une mutualisation plus forte encore des achats et des services (gestion, restauration, hébergement, transport, activités sportives et pédagogiques diverses...).

Quelles sont les voies pour réussir cette démarche de progrès indispensable

dans laquelle chacun de nos territoires doit s'engager avec ses spécificités et son contexte environnemental particuliers? Le plus souvent en se donnant un cap et en jouant collectif: avec et sous la responsabilité des tutelles et directions diocésaines, en lien étroit avec les chefs d'établissement, pour participer à la mise en place de schémas prévisionnels territoriaux viables (quelle offre de l'Enseignement catholique, quelles implantations?) sur la base des outils proposés lors de nos Journées nationales de mars 2011 à Nancy.

Dans ce cadre, ne pas hésiter à engager la mise en œuvre de schémas de gestion innovants: participons à une sécurisation économique par bassins ou réseaux d'établissements, déployons des expertises et des dispositifs territoriaux d'accompagnement des OGEC... En subsidiarité, chaque niveau de territoire, de l'établissement au niveau national, doit et peut faire bouger les lignes...

Relevons le défi d'un portage économique renouvelé et pérenne des projets d'établissements! □

INTRODUCTION : L'OBSERVATOIRE INDICES

Indices

L'observatoire économique national « Indices », mis en place depuis sept ans, est un outil d'analyse et de gestion qui permet de restituer une image fidèle de la situation économique et financière des établissements au plan national, mais également régional et diocésain (hors enseignement agricole).

Les objectifs du projet « Indices » sont, tout en respectant l'indépendance et l'autonomie des établissements de :

- diffuser des indicateurs économiques de référence pour les établissements de l'Enseignement catholique et leurs organismes de gestion (OGEC) ;
- permettre aux établissements de se situer par rapport à ces indicateurs et dans leur territoire ;
- donner à l'Institution la possibilité d'avoir une bonne connaissance de la santé économique de ceux-ci.

Pour ce faire, un certain nombre de conditions de mise en œuvre doivent être réunies :

- l'observatoire national doit pouvoir s'appuyer sur des observatoires régionaux ;
- les tutelles et directions diocésaines, avec leurs UROGEC ou UDOGEC, doivent s'appuyer sur un observateur capable de fournir des informations utiles au plan économique, à la fois aux

établissements, aux réseaux d'établissements et aux instances régionales.

Dans ce cadre, il convient de noter que pour la première fois sur cet exercice, le rapport national sera décliné en rapports territoriaux.

L'objectif de la FNOGEC, pour cet exercice, est de faire entrer une dizaine de territoires dans le processus car :

- les rapports territoriaux permettront d'enrichir l'analyse économique générale de la branche Enseignement catholique, parce que les analyses territoriales seront des reflets de contextes et situations très typés ;
- les dirigeants territoriaux, pour décider, ont besoin d'un diagnostic au plus près de leurs réalités locales. Le rapport national ne peut que les sensibiliser ; le rapport local ou territorial constituera une analyse de leur propre réalité, un préalable indispensable à l'action.



Nous remercions vivement tous les membres du réseau des OGEC (observateurs économiques et permanents) qui ont contribué par leur travail et leur compétence au renforcement de cette base économique ; et plus généralement tous nos partenaires qui ont concouru à alimenter cette base de données.

ÉCHANTILLON OBSERVÉ

La collecte totale 2009/2010 porte sur 2771 OGEC sur 5200. La collecte de l'exercice 2008/2009 représentait 2300 OGEC. L'amélioration de celle-ci est donc de 20 %. Elle se répartit selon le tableau ci-dessous.

Sur ces 2771 dossiers comptables, 2072 ont été retenus afin que soient respectés les critères suivants :

- ♦ Une représentativité des OGEC entre la province et l'Île-de-France : pour chaque typologie

d'établissement analysée, par exemple, le nombre d'OGEC provenant de l'Île-de-France ne dépasse pas 7 %, soit le poids relatif de cette région ;

- ♦ Pour la typologie « Écoles », un équilibre a été respecté sur le nombre d'OGEC ayant moins de cinq classes et plus de cinq classes ;

- ♦ La suppression des valeurs aberrantes liées à des problèmes d'enregistrement ou d'harmonisation comptable.

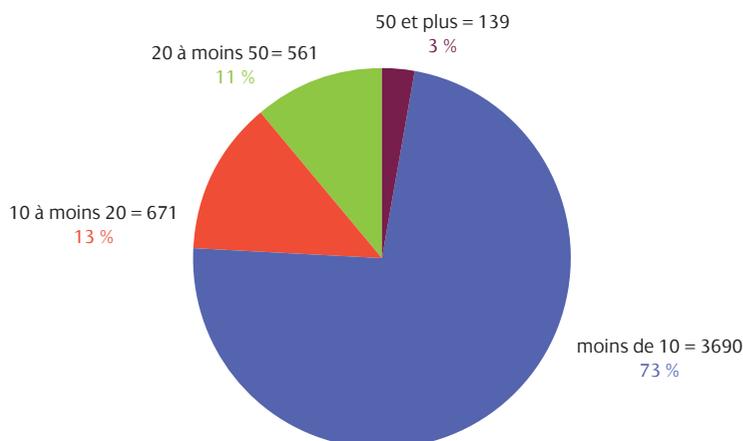
ÉCHANTILLON OBSERVÉ COLLECTE 2009/2010	2009 / 2010		
	Nombre OGEC	OGEC %	Effectif élèves moyen
Écoles	1 730	62,43 %	163
Collèges	190	6,86 %	425
Collèges – lycées	81	2,92 %	995
Écoles – lycées	30	1,08 %	854
Écoles – collèges	362	13,06 %	515
Écoles – collèges – lycées	261	9,42 %	1 310
Lycées	117	4,22 %	644
Total	2 771	100 %	387

Source : FNOGEC – Indices

L'ÉTAT DES OGEC : UN RÉSEAU CONSTITUÉ ESSENTIELLEMENT DE PETITES STRUCTURES

L'Enseignement catholique demeure largement constitué d'un réseau de petites et moyennes structures. Les 3/4 des OGEC (73 %) emploient moins de 10 salariés OGEC avec une moyenne de 4 salariés équivalents temps plein (ETP) pour cette tranche. Seuls 3 % emploient plus de 50 salariés, soit une répartition en poids relatif identique à l'exercice précédent.

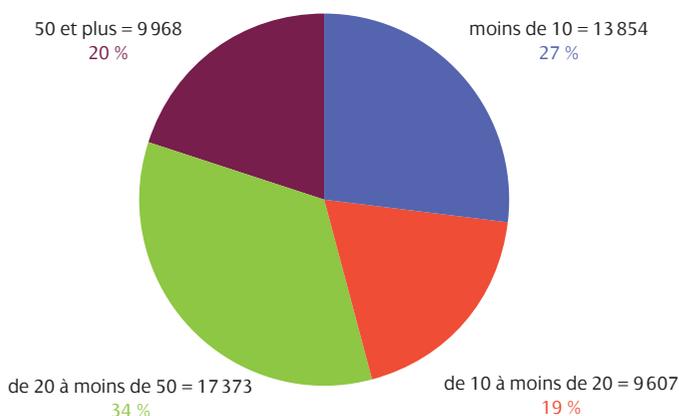
2009-2010 : RÉPARTITION DES OGEC PAR TRANCHE D'EFFECTIF SALARIÉ



Source : OPCA EFP

LES RICHESSES HUMAINES : UN TASSEMENT DES RECRUTEMENTS ET UNE AUGMENTATION DE LA MASSE SALARIALE

2009-2010 : RÉPARTITION DU NOMBRE ETP PAR TRANCHE D'EFFECTIF



Source : OPCA EFP

14 % des OGEC emploient plus de 20 salariés. Ceux-ci emploient 52 % des salariés des OGEC de l'Enseignement catholique. *A contrario*, 86 % des OGEC (moins de 20 salariés) salarient 48 % des effectifs.

Les structures à moins de 10 salariés salarient en moyenne 6 personnes, soit 4 ETP, soit une structure comparable à celle de l'an dernier. Les structures à plus de 50 salariés salarient en moyenne 105 personnes, soit 72 équivalents temps plein (pas d'évolution significative non plus).

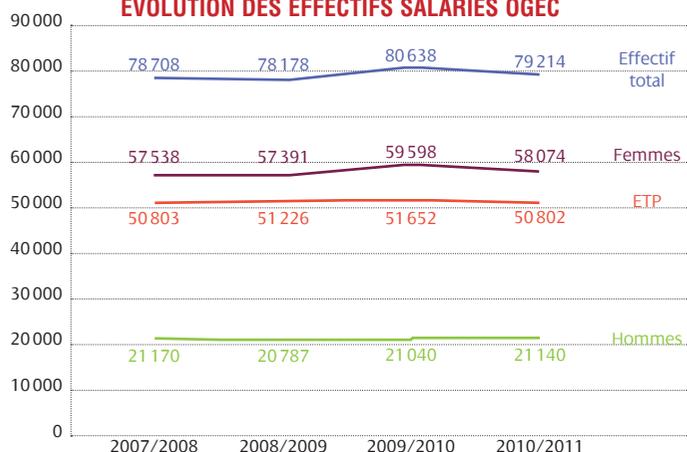
La baisse des effectifs salariés OGEC ne se fait sentir que sur 2010/2011. L'année 2009/2010 marque encore une légère progression du nombre de salariés (+3,1 %). L'impact est moindre en ce qui concerne l'évolution du nombre d'ETP (+0,8 %).

La masse salariale brute non chargée s'élevait selon les données OPCA à 1,184 Mds€ sur l'exercice 2008/2009 et 1,213 Mds€ sur 2009/2010, soit une progression de 2,4 %.

Le poids relatif des contrats à durée indéterminée (CDI) est en augmentation d'un exercice à l'autre, passant de 85 à 88 %. Le poids relatif des contrats à durée déterminée (CDD) et des contrats aidés diminue dans les mêmes proportions (-1,5 % sur chaque catégorie).

Enfin, on observe structurellement une forte proportion de personnel féminin dans les petites structures. Cette forte proportion peut s'expliquer par le poids des personnels de services et aides maternelles dans les écoles du 1^{er} degré, celui des personnels et cadres masculins augmentant avec la taille des groupes scolaires.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS OGEC



Source : OPCA EFP

DONNÉES MACRO-ÉCONOMIQUES : UN POIDS ÉCONOMIQUE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE ESTIMÉ À 11 MILLIARDS D'EUROS (MASSE SALARIALE ENSEIGNANTS COMPRISE)

Le budget de fonctionnement consolidé des OGEC est de 3,5 Mds € en 2010 contre 3,3 Mds€ en 2009 soit une progression de 3,6 %. Avec l'enseignement agricole, les associations périphériques (coopératives, associations sportives, foyers socioculturels, centres de formation professionnelle et CFA...), le poids économique des associations porteuses d'activités développées au sein de l'Enseignement catholique est de l'ordre de 4 Mds€. À ces 4 Mds€, si l'on ajoute les 7 Mds€ de

masse salariale des enseignants, le poids économique de notre secteur demeure d'environ 11 Mds€, par rapport à un poids total du secteur associatif en France de l'ordre de 75 Mds€. L'Enseignement catholique pèse donc en poids économique aujourd'hui environ 15 % du secteur associatif, et 15 % en nombre de salariés (180 000 ETP enseignants et non enseignants par rapport à environ 1 150 000 ETP salariés pour l'ensemble du secteur associatif, enseignants du privé compris).

FACE AU CHALLENGE DE L'INVESTISSEMENT, UNE DÉGRADATION DE LA CAF QUI POSE PROBLÈME...

La capacité d'autofinancement (CAF) est l'excédent de trésorerie dégagée par une année de fonctionnement. Dans nos établissements, elle sert à financer l'investissement immobilier qui est essentiellement supporté par les familles. Elle est calculée par la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables.

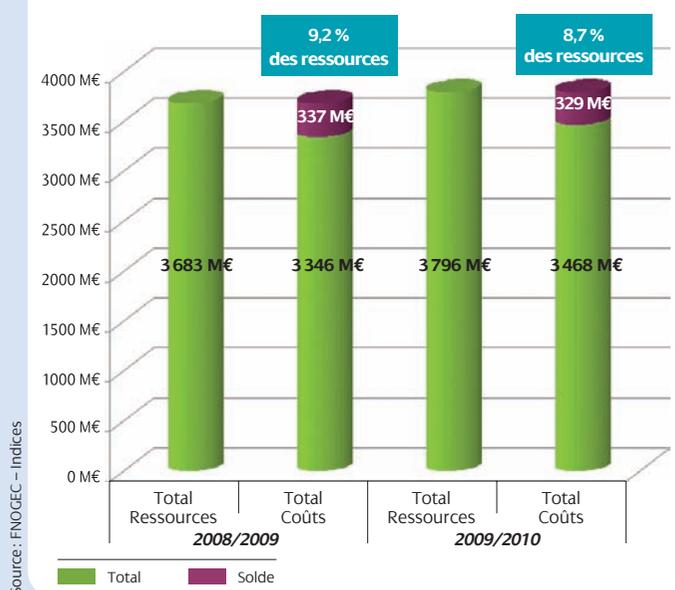
Ce solde financier est vital car il permet de :

- rembourser les emprunts ;
- financer les investissements ;
- conserver un fonds de roulement permanent suffisant.

En trois ans, les ressources financières consolidées des 5200 OGEC sont passées de 3578 M€ à 3796 M€ soit une hausse de 4,7 %. En regard, les coûts ont augmenté de 8,2 %, de 3205 à 3468 M€. En conséquence, **le solde financier dégagé s'est déprécié de 22 %, passant de 374 M€ à 329 M€, soit - 45 M€** de diminution de la capacité d'investissement (principalement en immobilier).

Le nombre d'OGEC en situation de dangerosité financière (CAF inférieure à 5 %) passe de 25 % à plus de 30 % d'un exercice à l'autre. De même, on observe une forte érosion du nombre d'OGEC dont la CAF se situe à un niveau supérieur à 15 %.

UNE DÉGRADATION DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF)



Les ressources totales augmentent de 3 % par rapport à l'exercice antérieur, et les coûts de 3,6 %, ce qui entraîne mécaniquement une légère érosion de la CAF (-2,3 %) qui passe de 9,2 % à 8,7 % des produits.

C'est un constat inquiétant pour notre secteur qui a devant lui des investissements importants en termes de rénovation, mises aux normes, déploiement et développement.

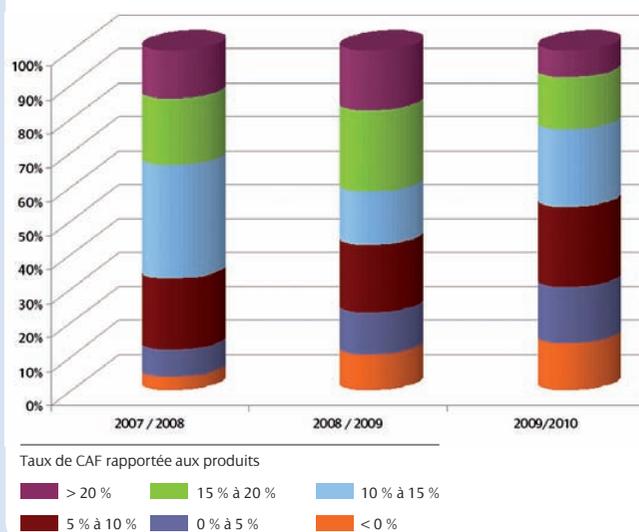
La marge disponible pour pérenniser nos activités devrait être en moyenne de 15 % : elle diminue de 0,5 % par rapport à 2008/2009, à 8,7 % des ressources.

Passer d'un constat de fragilisation à la mise en œuvre d'un plan de sécurisation économique

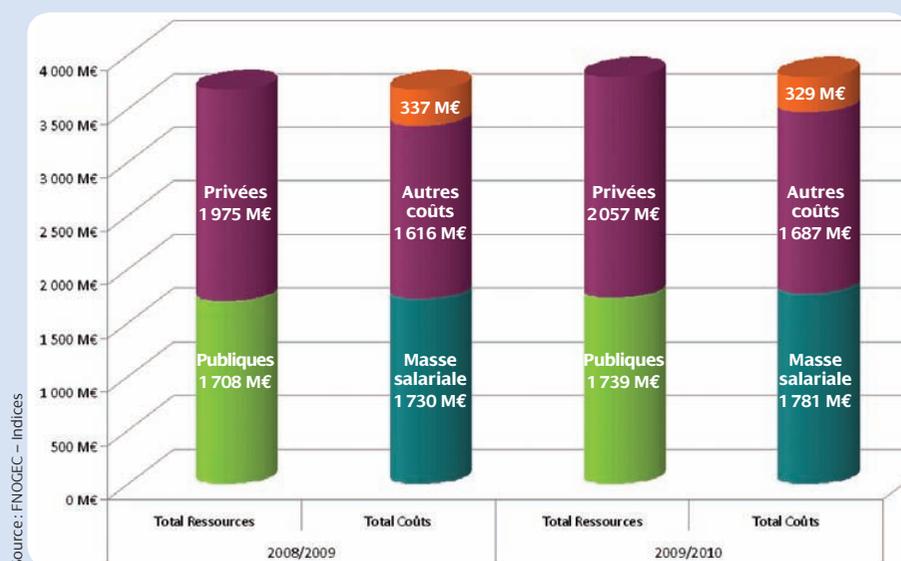
Notre secteur d'activité doit engager un challenge de sécurisation économique qui passe par :

- une optimisation des ressources ;
- un mouvement de mutualisation des coûts et des structures gestionnaires ;
- le développement de fonds de soutien financier territoriaux à l'investissement.

RÉPARTITION DES OGEC EN FONCTION DE LEUR CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT



RÉPARTITION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ANNUEL



L'augmentation des ressources ci-contre mentionnée provient à la fois des ressources publiques (+1,8 %) et privées (+3,6 %).

Concernant les coûts, on notera la poursuite de l'augmentation de la masse salariale (+1,8 %). La maîtrise des coûts reste néanmoins un challenge important pour l'Enseignement catholique dans la mesure où les autres coûts (hors masse salariale) augmentent de 4,4 %.

PAR NIVEAU D'ENSEIGNEMENT

Soldes financiers disponibles pour l'investissement (1^{er} degré)

OBSERVATION MACRO-ÉCONOMIQUE EN MILLIONS D'EUROS – DONNÉES AGRÉGÉES

TOTAL 1 ^{ER} DEGRÉ		2005/ 2006	2006/ 2007	2007/ 2008	2008/ 2009	2009/ 2010				
Ressources	Nombre d'élèves	840 140	0,01 %	840 251	0,11 %	841 200 - 0,64 %	835 807 - 0,38 %	832 660		
	Produits familles (enseignement)	248 M€		287 M€		299 M€		318 M€	309 M€	
	Produits publics (enseignement)	423 M€		429 M€		432 M€		456 M€	475 M€	
	Produits autres activités	221 M€		240 M€		248 M€		272 M€	265 M€	
	RESSOURCES	892 M€	7 %	955 M€	2 %	979 M€	7 %	1 046 M€	0 %	1 048 M€
Coûts	Coûts de personnel	414 M€		463 M€		469 M€		505 M€		533 M€
	Coûts de fonctionnement des locaux	133 M€		132 M€		146 M€		158 M€		163 M€
	Autres coûts	250 M€		259 M€		265 M€		280 M€		261 M€
		COÛTS	796 M€	7 %	854 M€	3 %	881 M€	7 %	943 M€	1 %
Solde disponible pour investissement CAF nette		96 M€	6 %	102 M€	- 3 %	98 M€	4 %	103 M€	- 11 %	92 M€

En données agrégées, le 1^{er} degré est pénalisé par une forte augmentation de ses coûts, en particulier de masse salariale (+6 % par rapport à l'exercice précédent), non compensée par l'augmentation des ressources, essentiellement les produits familles. En conséquence, le solde disponible pour l'investissement se dégrade à nouveau de manière significative (-11 % par rapport à 2008/2009).

La stagnation des ressources en 1^{er} degré semblerait en partie liée à la baisse des activités complémentaires à l'enseignement (restauration, etc.).

Par contre, la ressource publique augmente pour la quatrième année consécutive. Cette augmentation s'élève sur l'exercice à 19 millions d'euros.

On constate un nouveau tassement de la marge disponible pour l'investissement. Même s'ils ont été mieux maîtrisés, les coûts ont augmenté un peu plus que les ressources. Cette augmentation est entièrement imputable aux coûts matériels hors masse salariale.

Ce constat qui appelle probablement à des remises en cause en termes organisationnels et de méthodes de gestion, est qu'il n'y a pas d'effet taille, les économies d'échelle n'apparaissent pas pour des surfaces d'élèves et des ressources par élève plus importantes.

MOYENNES NATIONALES EN EUROS PAR ÉLÈVE ET PAR AN

MONTANTS/ÉLÈVE/AN		2005/ 2006	2006/ 2007	2007/ 2008	2008/ 2009	2009/ 2010
Ressources	Contribution familles	395 €	456 €	450 €	481 €	503 €
	Activités annexes	75 €	95 €	97 €	103 €	105 €
	TOTAL FAMILLES ENSEIGNEMENT	471 €	551 €	547 €	584 €	608 €
	Participations publiques (forfaits externat)	924 €	969 €	978 €	957 €	1018 €
	Autres subventions	134 €	141 €	107 €	176 €	132 €
	TOTAL COLLECTIVITÉS PUBLIQUES	1 058 €	1 110 €	1 085 €	1 132 €	1 150 €
Autres activités	631 €	789 €	749 €	729 €	741 €	
RESSOURCES	2 160 €	2 450 €	2 381 €	2 446 €	2 499 €	
		2005/ 2006	2006/ 2007	2007/ 2008	2008/ 2009	2009/ 2010
Coûts	Coûts de personnel	1 040 €	1 169 €	1 125 €	1 186 €	1 161 €
	Coûts de fonctionnement des locaux	369 €	406 €	395 €	420 €	448 €
	Autres coûts	530 €	602 €	608 €	617 €	674 €
	COÛTS	1 939 €	2 177 €	2 129 €	2 223 €	2 283 €
Solde disponible pour investissement CAF nette		221 €	273 €	252 €	223 €	216 €

Source : FNOGEC – Indices

En 2nd degré, le solde financier moyen dégagé par élève est comme en 1^{er} degré nettement insuffisant. L'estimation de l'observatoire économique national sur ce plan, qui s'appuie sur l'expertise économique du réseau fédératif, sur pratiquement 100 audits financiers et organisationnels ainsi que sur six années d'études économiques nationales, est la suivante :

- ◆ le solde financier disponible pour l'investissement doit se

situer entre 350 et 450 € en niveau collège, et être compris, selon l'importance des ressources de taxe d'apprentissage et loi Astier, entre 500 et 600 € en niveau lycée ;

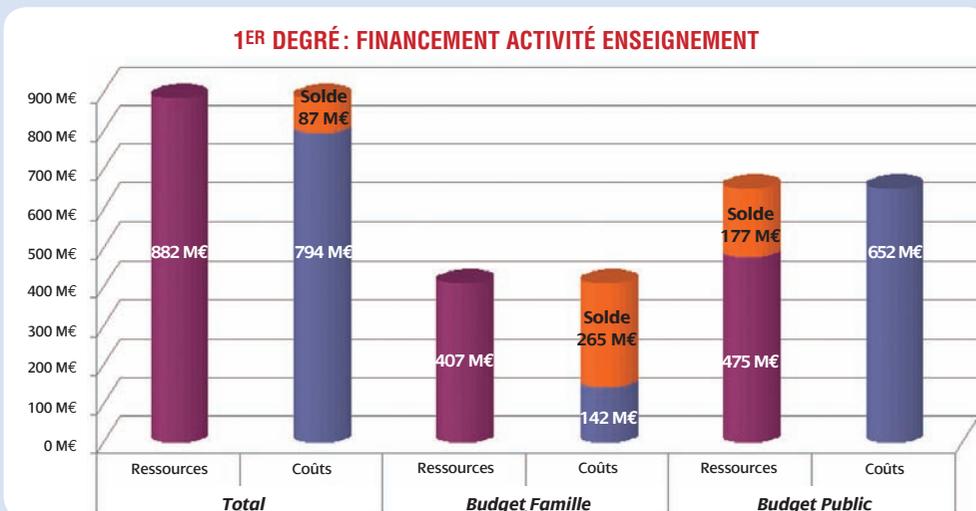
- ◆ le *gap* est le même que pour le 1^{er} degré : nécessité, en moyenne et de manière consolidée, de doubler le solde annuel disponible par élève pour le 2nd degré pour faire face aux exigences d'investissement.

FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ D'ENSEIGNEMENT (EXTERNAT)

Pour la seconde fois, l'observatoire économique a isolé la seule activité principale d'enseignement (externat) afin de faire le point des financements respectifs « public » et « privé ».

1^{er} degré : retard moyen de la ressource publique de 27 %

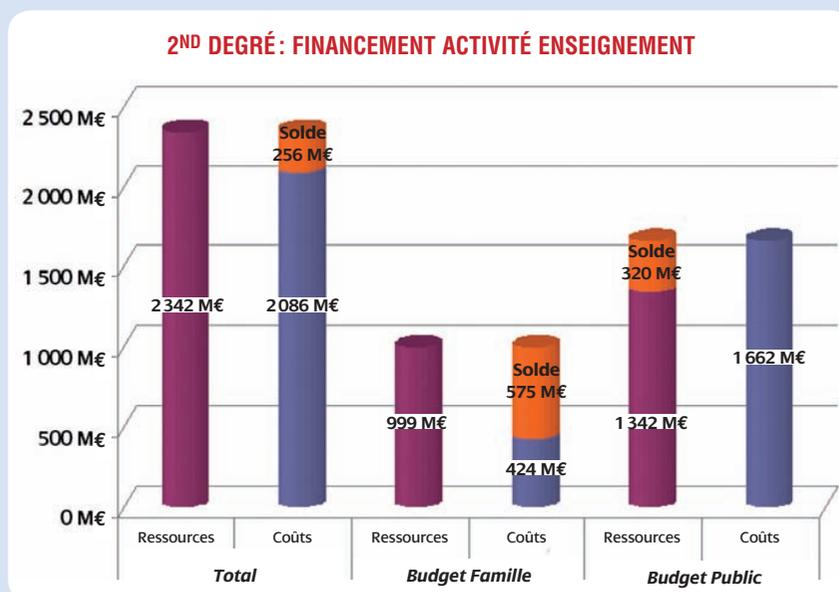
Le retard de financement public reste stable à 27 %. L'augmentation des ressources publiques liée à l'évolution législative et aux efforts de négociation couvre l'évolution des coûts imputables aux communes mais le *gap* demeure conséquent : 212 €/élève ; trop d'élèves ne sont pas financés.



Source : FNOGEC – Indices

■ 2nd degré : retard moyen de la ressource publique (hors aide à l'investissement) de 19 %

Le retard de la ressource publique, hors aides à l'investissement se résorbe légèrement. Il est à craindre cependant que ce léger progrès au niveau des forfaits d'externat ait induit une baisse de l'aide publique à l'investissement (en attente d'éléments complémentaires). Au regard des coûts réels constatés, le retard de financement public par élève et par an se situe encore à un niveau de 291 €.



Source : FNOGEC - Indices

LE SCANNER ÉCONOMIQUE

CHARGES ET PRODUITS PAR NIVEAU D'ENSEIGNEMENT

Ces tableaux permettent d'analyser la proportion des charges et des produits pour les typologies d'OGEC ne gérant qu'une seule unité pédagogique.

■ Charges/Produits écoles

Nous présentons ici le visage moyen du compte de fonctionnement comptable de l'école, avec toutes ses activités (activité principale d'enseignement et activités complémentaires de restauration, études-garderies...).

EN EUROS PAR ÉLÈVE ET PAR AN	2007/2008	2008/2009	2009/2010
(Nb d'écoles)	1 236	1 229	1 275
Produits	1 183	1 268	1 260
Charges	1 152	1 237	1 238
Résultat	30	31	23
CAF courante	117	123	110
CAF (%)	9,9 %	9,7 %	8,7 %

Source : FNOGEC - Indices

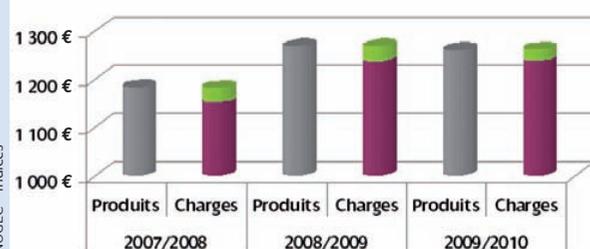
■ Charges/Produits collèges

La catégorie collège est probablement celle qui apporte en moyenne la plus importante valeur ajoutée financière par élève : la capacité d'autofinancement annuelle par élève est supérieure au collège par rapport au lycée. Pour autant, le constat sur l'insuffisance chronique de CAF demeure, que ce soit en collège ou en lycée.

EN EUROS PAR ÉLÈVE ET PAR AN	2007/2008	2008/2009	2009/2010
(Nb de collèges)	100	129	167
Produits	2 119	2 194	2 235
Charges	2 071	2 155	2 204
Résultat	48	39	30
CAF courante	228	221	249
CAF (%)	10,8 %	10,1 %	11,1 %

Source : FNOGEC - Indices

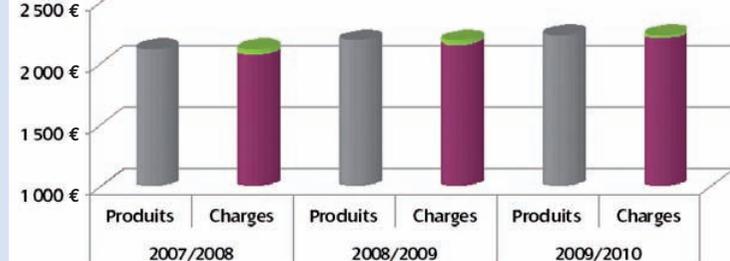
EN EUROS PAR ÉLÈVE ET PAR AN



CAF et résultat comptable se dégradent entre 2008/2009 et 2009/2010.

Source : FNOGEC - Indices

EN EUROS PAR ÉLÈVE ET PAR AN



CAF et résultat comptable se dégradent entre 2008/2009 et 2009/2010.

Source : FNOGEC - Indices

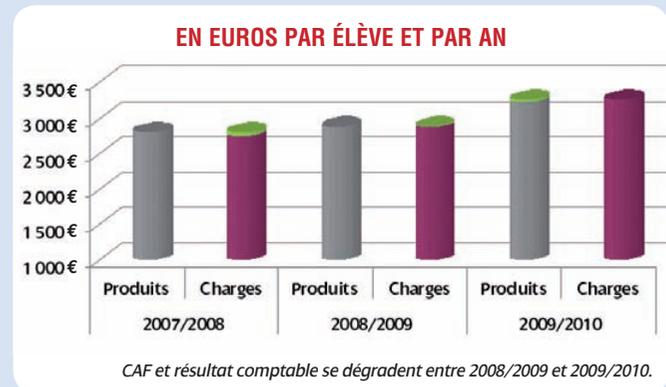
■ Charges/Produits Lycées

Pour mémoire : l'échelle des poids économiques par élève et par an des activités de l'Enseignement catholique, suit la progression 1, 2, 3 : proche de 1 000 € en école, proche de 2 000 € en collège, proche de 3 000 € en lycée.

En niveau lycée, on constate donc une perte régulière de

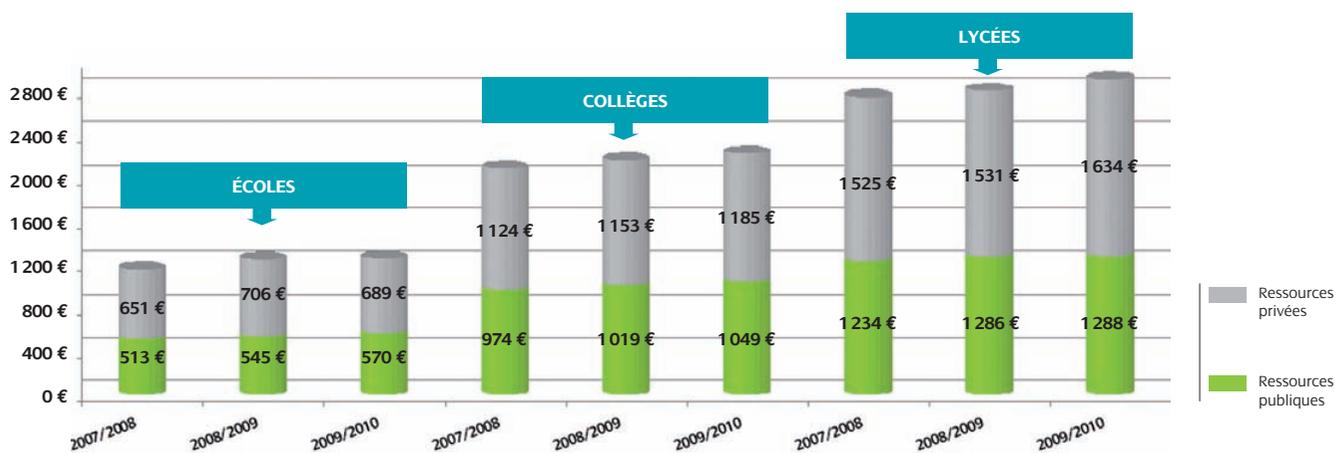
substance financière en dépit d'un redressement sur l'exercice : l'explication principale réside d'une part dans une maîtrise insuffisante des coûts de structure, et d'autre part dans des tailles d'effectifs (avec un contexte fluctuant et fragile en termes d'offre de formation) trop petites par rapport aux moyens humains et matériels engagés.

EN EUROS PAR ÉLÈVE ET PAR AN	2007/2008	2008/2009	2009/2010
(Nb de lycées)	67	77	82
Produits	2 806	2 884	3 228
Charges	2 746	2 882	3 262
Résultat	60	1	- 34
CAF courante	275	213	285
CAF (%)	9,8 %	7,4 %	8,8 %



DES RESSOURCES QUI STAGNENT

POIDS RESPECTIF DES RESSOURCES PRIVÉES ET PUBLIQUES DANS LES RESSOURCES TOTALES

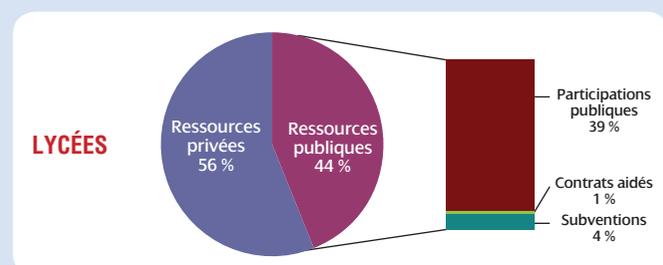
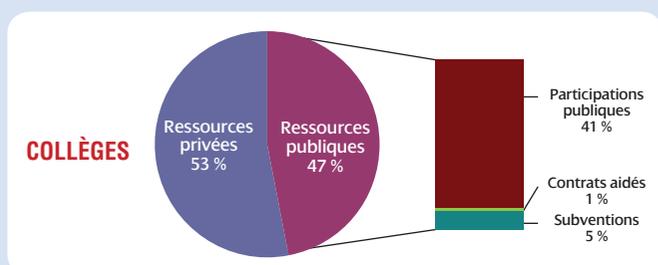
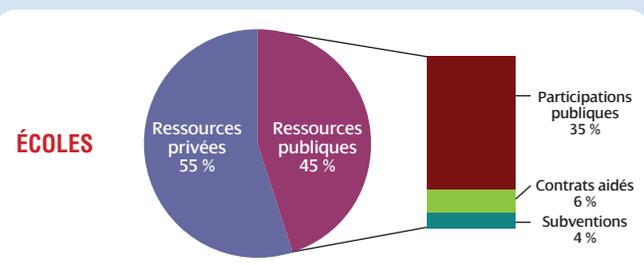


Dans chaque secteur d'enseignement, la ressource privée est majoritaire. Les écarts de pression financière sur les familles entre niveaux d'enseignement restent stables.

RESSOURCES PUBLIQUES

Périmètre de ces ressources :

- les forfaits (participations publiques obligatoires) ;
- les subventions : autres aides publiques au fonctionnement (aides à caractère social, appels à projet de la part des collectivités publiques...)
- les participations/contrats aidés.



Le financement public semble le plus à jour en niveau collège: dans ce secteur, la ressource publique est la plus importante par rapport au total des ressources. En 1^{er} degré, les ressources complémentaires aux forfaits

(principalement les aides CNASEA pour les contrats aidés) prennent une place sensiblement plus importante et compensent en partie le retard des participations communales.



Source: FNOGEC - Indices

Le poids des forfaits par rapport au total des ressources publiques affectées au fonctionnement est de 78 % en école, 88 % en collège et 89 % en lycée.

Globalement, les aides publiques complémentaires au forfait progressent mais demeurent marginales en 2nd degré.

■ Focus sur le forfait communal

D'après la base « Indices » (1275 écoles), le forfait annuel moyen collecté par élève, maternelle et primaire confondus, est passé de 397 € en 2007/2008 à 438 € en 2008/2009 puis à 443 € en 2009/2010, soit une légère progression après une hausse significative de 10 % sur l'exercice précédent.

Ce chiffre est purement indicatif d'une tendance car il est obtenu par le rapport suivant:

Total forfaits communaux annuels perçus
Nombre total d'élèves scolarisés (percevant un forfait ou non)

Néanmoins, on peut relever globalement:

- une amplitude importante et inquiétante des forfaits avec une inégalité criante de ressources d'une école à l'autre, au service des projets pédagogiques, avec dans certaines situations un non respect manifeste des textes législatifs et réglementaires ;
- des négociations qui portent leurs fruits dans de nombreux territoires, même si très souvent, « le compte global n'y est pas »;
- en complément des forfaits, des aides à caractère social à ne pas négliger dans ce contexte, qui permettent à certains territoires de tirer leur épingle du jeu (sur des aides communales aux cantines, par exemple) en matière de financement public.

RESSOURCES PUBLIQUES : SYNTHÈSE GÉNÉRALE

Pour le 1^{er} degré, le retard sur la ressource publique obligatoire correspondant au forfait communal peut être évalué en moyenne à 212 € par élève, contre 205 € par élève sur l'exercice précédent.

Le retard sur la ressource publique obligatoire correspondant au **forfait d'externat du 2nd degré** peut être évalué en moyenne à 291 €, contre 345 € sur l'exercice précédent (État et collectivités territoriales). Une remise en cause des lignes budgétaires d'aide à l'investissement relativise largement ce constat d'un moindre déficit pour le 2nd degré.

Toutefois, on peut noter que l'amélioration de la situation en 2nd degré est liée aux résultats des négociations avec les conseils généraux et régionaux qui rétablissent la parité de fonctionnement avec les lycéens et collégiens externes.

Alors que le forfait État, il y a dix ans constituait en 2nd degré la ressource publique essentielle; les négociations de forfaits TOS et de fonctionnement versés par les conseils généraux et régionaux, engendrent un financement qui est

équivalent à celui de l'État pour une majorité de départements et de régions.

Ces négociations soulignent le retard important pris par le forfait État, au regard du principe de parité de traitement. Ce retard trouve son origine dans la non prise en compte, par le ministère de l'Éducation nationale, de l'évolution du GVT (glissement vieillesse technicité) des fonctionnaires et à l'appréciation faite par celui-ci de la masse salariale éligible au forfait d'externat.

Il existe d'autres ressources publiques à ne pas négliger: aides aux cantines et aux internats, bourses spécifiques des collectivités d'une part, et financement des transports scolaires d'autre part – la politique sociale reste à expertiser comme marge de discussion avec les collectivités.

Il existe également des politiques spécifiques:

- politiques spécifiques des collectivités dans le domaine de l'enseignement: équipements pédagogiques et informatiques des établissements ou des élèves, soutien de l'enseignement

professionnel, activités sportives, culturelles ou liées à l'éducation au développement durable, accompagnement pédagogique, séjours linguistiques, bourses, etc. ;

- appels à projets de la part de l'Europe, de l'État, des

structures publiques et des collectivités : disposer de l'information, savoir comment répondre...

L'Enseignement catholique est très diversement bénéficiaire de ces politiques, et devrait en revendiquer une part légitime.

RESSOURCES PRIVÉES

Les ressources privées compensent pour partie les ressources publiques défaillantes et permettent d'assurer le financement du caractère propre et de l'immobilier. **Elles couvrent deux types de participations financières** : les contributions des familles et le paiement de prestations complémentaires (cantine, hébergement, etc.).

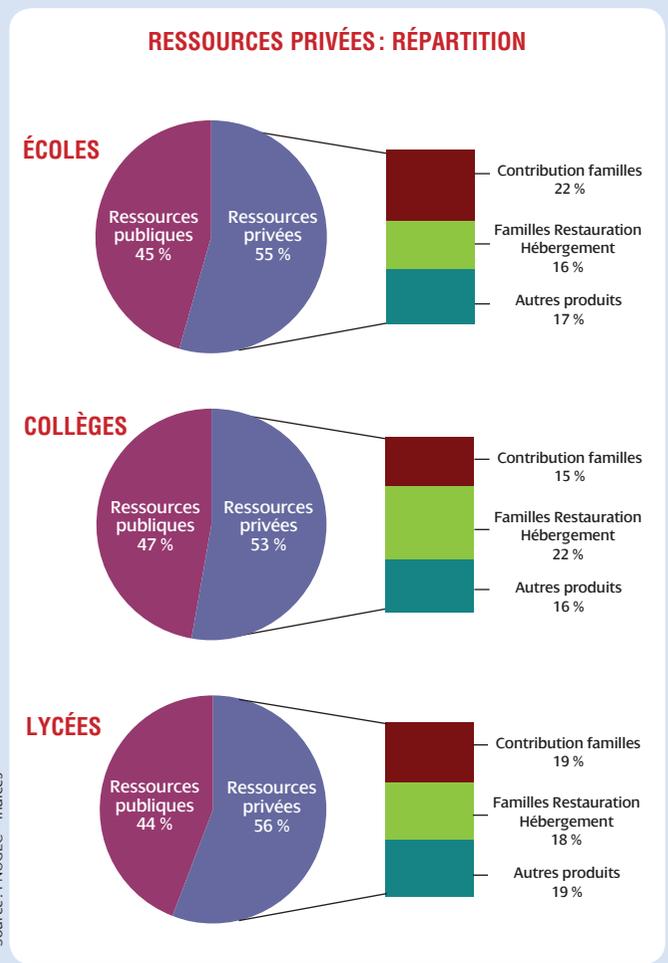
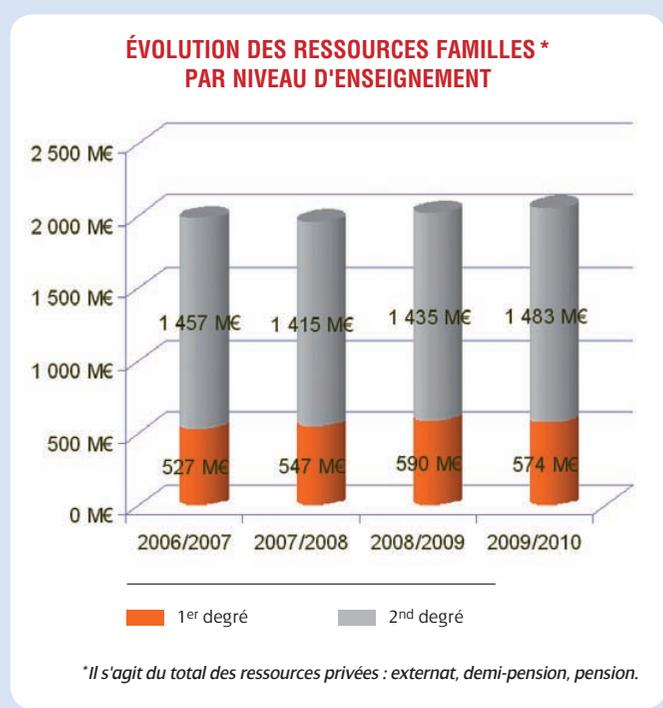
Les contributions des familles couvrent quatre types de dépenses :

- ♦ les dépenses afférentes aux dépenses d'investissement immobilier ;
- ♦ les dépenses liées au caractère propre des établissements : l'animation pastorale... ;
- ♦ les dépenses qui sont hors du champ du contrat d'association, liées à des organisations pédagogiques spécifiques, plus élaborées, dépassant le cadre des programmes réglementaires ;
- ♦ les dépenses liées à l'organisation du réseau institutionnel de l'Enseignement catholique et à la mise en place de fonds de solidarité pour venir en aide aux établissements plus défavorisés ou pour soutenir des projets.

La première catégorie de dépenses représente environ les 3/4 de la contribution famille, les trois catégories suivantes représentent 1/4.

Contributions familles et autres produits représentent la participation totale des familles pour l'externat. En moyenne, cette participation représente les 2/3 de la participation totale des familles (constat équivalent à l'exercice précédent). Le tiers restant est lié aux activités de restauration et d'hébergement non financées par la collectivité publique.

Globalement, les ressources familles représentent en moyenne 55 % de la ressource totale collectée par les OGEc, ce qui doit conduire les responsables à être très attentifs à leur stratégie tarifs (les choix effectués pouvant conduire à des déplacements conséquents de ressources financières).



La part des ressources privées en 2nd degré connaît une progression moyenne légèrement supérieure au coût de la vie. Cette progression en données agrégées est liée pour partie à l'augmentation des effectifs élèves du 2nd degré en 2009/2010. Par ailleurs, on constate un rattrapage au niveau des prix de pension (voir plus loin). Enfin, l'élargissement de la pratique tarifaire du quotient familial permet d'obtenir des augmentations de ressources supérieures au coût de la vie.

En 1^{er} degré, on observe une pause dans le rattrapage des contributions familles, ainsi qu'une baisse des ressources provenant des activités annexes du type restauration (-2,6 %).

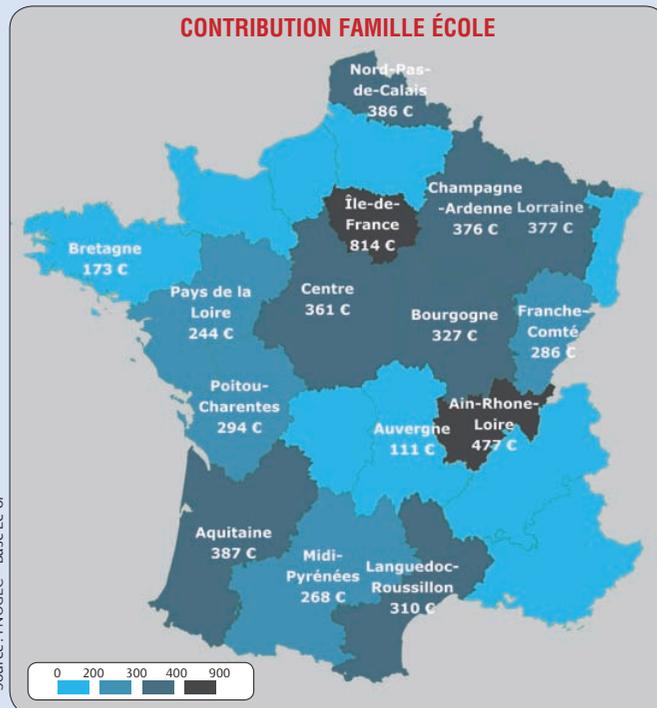
■ Contributions famille école

Comme sur l'exercice précédent, **les contributions familles ont une amplitude de 1 à 7, et de 1 à 4 hors île-de-France**. Cette amplitude a plusieurs causes :

- ♦ l'histoire : présence ou non de congrégations qui ont rempli

une partie des obligations financières des OGEC ;

- ◆ une disparité des participations financières des communes qui oblige à des « compensations » plus ou moins grandes par les familles ;
- ◆ des politiques très inégales en matière d'investissements ;
- ◆ les catégories socio-professionnelles des familles qui varient d'un établissement à l'autre ;
- ◆ Enfin, la très grande hétérogénéité des libéralités et manifestations de soutien qui présente un poids certain en 1^{er} degré.



■ Contributions famille collège

L'amplitude des contributions familles en collège est moindre : 1 à 3.

Les motifs principaux d'une amplitude moindre :

- les ressources publiques sont plus homogènes en niveau collège, même si le transfert de compétences aux départements a conduit à des disparités ;



- les politiques d'investissements sont inégales ;
- les catégories socio-professionnelles des familles dont les capacités contributives varient d'un établissement à l'autre.

■ Ressources privées : la restauration

Concernant le prix de vente des repas (hors Île-de-France, par élève et par an), la base EC-OL 2009/2010 fait ressortir l'évolution suivante, constatée sur le terrain :

- des prix qui en moyenne, sur l'ensemble des catégories de lycées, sont nécessairement maîtrisés, car relativement élevés (compris entre 5 et 6 € hors Île-de-France) et ayant connu une augmentation supérieure à l'inflation ;
- des prix qui se situent plutôt autour de 5 € en niveau collège (entre 4,50 et 5,50 €) ;
- des prix en école situés entre 3 et 5,50 €, plus difficilement maîtrisables car les coûts sont eux-mêmes difficiles à optimiser (la mutualisation en réseau, groupement d'achats..., étant encore insuffisante). On notera néanmoins une très forte augmentation du tarif moyen.

L'amplitude importante en 1^{er} degré est liée à l'importance des aides financières des communes (par exemple, en Bretagne, les participations financières des communes au fonctionnement des cantines de l'enseignement privé sous contrat, sont significatives).

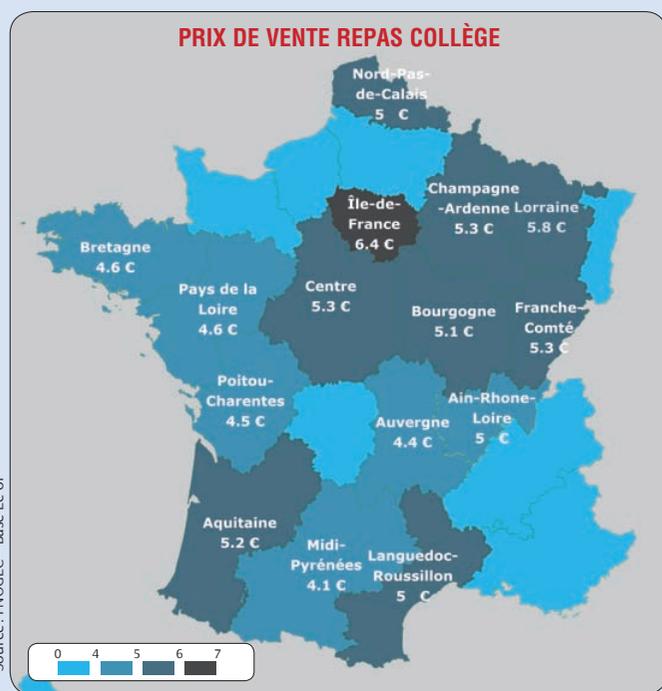
	2008/2009	2009/2010	Évolution
École Maternelle et Élémentaire	3,94 €	4,19 €	+ 6,3 %
Collège	4,94 €	5,03 €	+ 1,8 %
Lycée Général	5,41 €	5,51 €	+ 1,8 %
Lycée Général et Technologique	5,31 €	5,53 €	+ 4,1 %
Lycée Polyvalent	5,28 €	5,43 €	+ 2,8 %
Lycée Professionnel	5,31 €	5,46 €	+ 2,8 %

L'autre raison est la diversité des conditions d'exploitation des cantines, et du nombre de repas servis.



L'amplitude du prix de vente est moins importante en 2nd degré, pour des motifs de même nature qu'en 1^{er} degré, mais avec des constats inverses :

- conditions d'exploitation moins disparates et quasi-inexistence de mesures à caractère social en provenance des conseils généraux ;
- hors île de France, amplitude de 4,1 à 5,80 €, avec une forte concentration autour de 5 € par repas.



Source: FNOGEC - Base EcoI

■ Ressources privées: l'internat

L'Enseignement catholique, principalement en milieu rural, accueille des pensionnaires: les informations apportées par la base Eco-ol font ressortir des tarifs de pensions qui restent toujours modérés eu égard aux coûts de revient moyens, en dépit d'une forte hausse des tarifs d'un exercice à l'autre.

♦ Le coût direct de fonctionnement d'un interne, qui ne comprend pas la quote-part d'amortissement et gros entretien des bâtiments hébergeant les pensionnaires, se situe dans une fourchette comprise entre 2 500 € et 3 000 € (part restauration comprise entre 1 500 et 1 700 €, part hébergement comprise entre 1 000 et 1 300 €).

♦ Le coût complet d'un pensionnaire, immobilier compris, se situe dans une fourchette comprise entre 3 500 € et 4 000 € (l'équivalent loyer pour un interne pouvant être évalué à un montant situé entre 800 et 1 000 € selon la configuration de l'internat et la qualité de la construction)

La taille la plus fréquente des internats de l'Enseignement catholique est située entre 50 et 100 internes, les hébergements supérieurs à 100 lits étant considérés comme des internats importants. En dessous de 50 pensionnaires, on peut admettre que le déficit financier généré est difficile à supporter, d'où une nécessaire réflexion sur un redéploiement des internats, sur la base de projets éducatifs ambitieux et de moyens réellement adaptés.

ÉVOLUTION DES PRIX DE VENTE DE LA PRESTATION INTERNAT PAR UNITÉ PÉDAGOGIQUE	2007/2008		2008/2009		2009/2010	
	Nombre UP	Prix de vente moyen	Nombre UP	Prix de vente moyen	Nombre UP	Prix de vente moyen
Collège	80	2 014 €	81	2 124 €	52	2 449 €
Enseignement spécialisé			2	1 969 €		
Lycée général	37	2 328 €	51	2 425 €	33	2 990 €
Lycée polyvalent	16	2 294 €	18	2 527 €	12	2 231 €
Lycée professionnel	36	2 040 €	41	2 329 €	28	2 196 €
Lycée technologique	30	2 232 €	39	2 297 €	23	2 412 €
Total	237	2 006 €	255	2 191 €	148	2 498 €

Source: FNOGEC - Base EcoI

UP: Unités pédagogiques.

Variation moyenne sur l'exercice: +14 %

RESSOURCES PRIVÉES: RECOMMANDATIONS PAR RAPPORT À UNE STRATÉGIE TARIFS

♦ **Appréhender le « juste prix »**, un rapport qualité/prix qui permet à l'établissement d'assumer financièrement le projet proposé aux parents, et à ceux-ci « d'accepter un prix juste », dimensionné au plus près de leurs capacités contributives.

♦ **User de notre liberté** dans la mise en place d'une stratégie: progressivité des tarifs à l'intérieur d'un cycle,

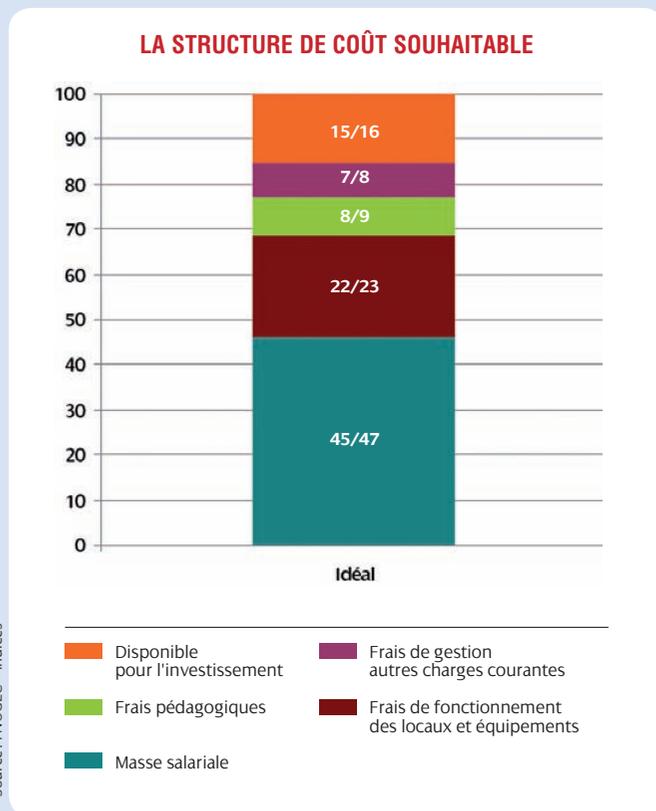
passerelle plus facile entre deux cycles, quotient familial, politique sociale plus audacieuse vis-à-vis des fratries notamment...

♦ Ne pas oublier que **les aides à caractère social** sont une possibilité de diminuer la pression financière sur les familles: dans certains territoires, les OGEC ont pu obtenir des ressources complémentaires au forfait non négligeables.

LES COÛTS : LA DÉLICATE PROBLÉMATIQUE DE LA MAÎTRISE

■ Les coûts engagés par niveau d'établissement

Structure de coûts recommandée en % des ressources collectées :



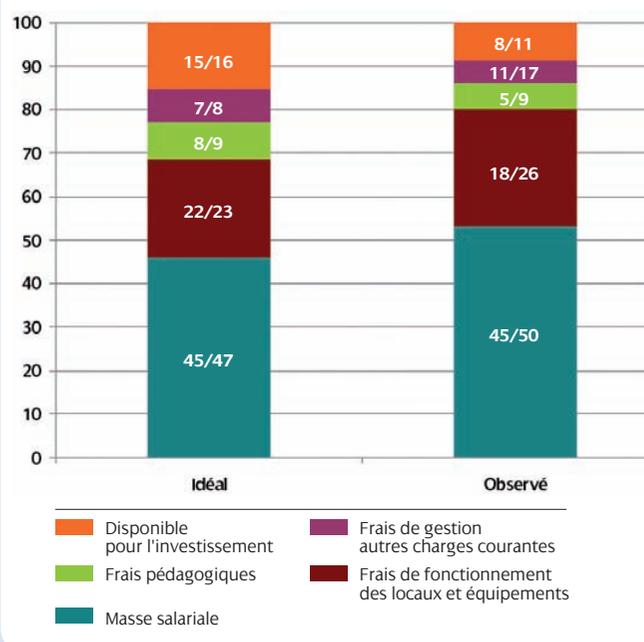
■ Une structure de coût souhaitable, liée aux spécificités de notre secteur

Pour 100 de produits de fonctionnement collectés, compte tenu d'un effort à l'investissement nécessaire de 15/17 (qui peut être justifié par ailleurs) les établissements ne doivent pas dépenser plus de 83/85 en fonctionnement, répartis dans des fourchettes précises liées à la configuration de notre métier.

D'aucuns sont surpris par « l'unicité » de la fourchette de structure de coût recommandée. Nous avons régulièrement réfléchi à cette question au sein du groupe de pilotage « Indices ». Toutes nos études statistiques montrent que l'approche des coûts rapportée aux ressources est homogène quelles que soient les typologies d'établissements. La structure de coût d'un établissement avec hébergement est très semblable à celle d'un établissement avec restauration sans hébergement, ou encore à celle d'un établissement n'ayant qu'un externat (la structure de coût, c'est la place prise par chaque catégorie de charge composant le coût de revient complet d'une activité).

Les coûts sont proportionnels aux ressources, compte tenu par ailleurs de l'exigence d'une marge de fonctionnement à dégager afin de réaliser les investissements annuels nécessaires.

STRUCTURE DE COÛT OBSERVÉE : UN DÉFICIT DE POSSIBILITÉ D'INVESTISSEMENT



Il s'agit d'une observation globale tous niveaux et toutes activités (restauration, hébergement) confondus sur la base échantillonnée de 2072 OGEC.

L'utilisation moyenne des ressources est la suivante : sur 100 collectés, 89/92 sont dépensés, c'est-à-dire que le solde disponible pour l'investissement (capacité d'autofinancement) se situe à 8 (écoles-lycées)/11 (collèges). Dans ce cadre, les dépenses se répartissent selon le schéma ci-dessus.

Au vu des tableaux de bord financiers détaillés « Indices », les constats suivants peuvent être effectués :

- ◆ **masse salariale** : fourchettes similaires à celles de l'an dernier avec un ratio mieux maîtrisé en lycée (passant de 51 à 50 %); toutefois, par rapport aux ressources et compte tenu de l'objectif de CAF, l'écart avec la fourchette recommandée demeure de l'ordre de 3 points en moyenne;
 - ◆ on constate une poursuite de la **fragilisation de l'effort à l'immobilier** dans le 1^{er} degré et dans une moindre mesure en collège; par conséquent, l'amplitude de ce poste augmente, d'autant que l'effort à l'immobilier a tendance à se renforcer en niveau lycée;
 - ◆ la fragilisation d'un certain nombre d'OGEC conduit à sacrifier une partie des **frais variables**, tels que les frais pédagogiques; on constate néanmoins pour certaines typologies d'OGEC une augmentation de l'effort pédagogique lié aux activités (sorties, etc.), sans impact sur la CAF (répercussion sur les familles);
 - ◆ les **frais de gestion**, surdimensionnés depuis plusieurs exercices, sont stabilisés (ils sont composés en proportion sensiblement égale des cotisations au réseau de l'Enseignement catholique, et d'autres frais – bureau, honoraires, déplacements, téléphone, Internet...);
- Pour la première fois, nous avons isolé dans les structures de coûts l'activité d'enseignement (externat) et nous l'avons étudiée par niveau (école, collège, lycée).

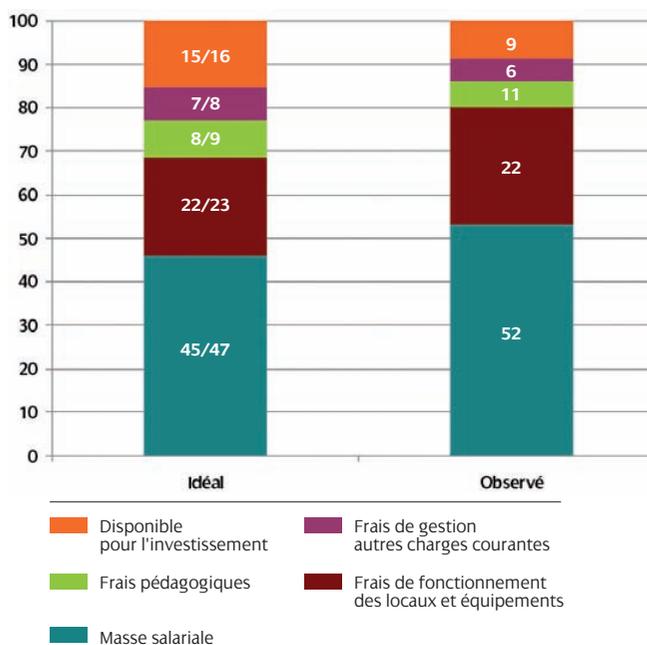
■ Structure de coûts observée – École

Sur 100 encaissés en fonctionnement, l'école dépense en moyenne 91 et ne dégage que 9 pour faire face à ses besoins d'investissement. Il s'agit de la performance la plus faible avec celle du lycée. La cause principale de cette insuffisance de solde financier est le poids de la masse salariale. Notons que l'augmentation des ressources communales n'a pas été suffisamment au rendez-vous pour couvrir cette masse en augmentation. Une bonne maîtrise des frais divers de gestion permet d'engager un effort pédagogique conséquent.

■ Structure de coûts observée – Collège

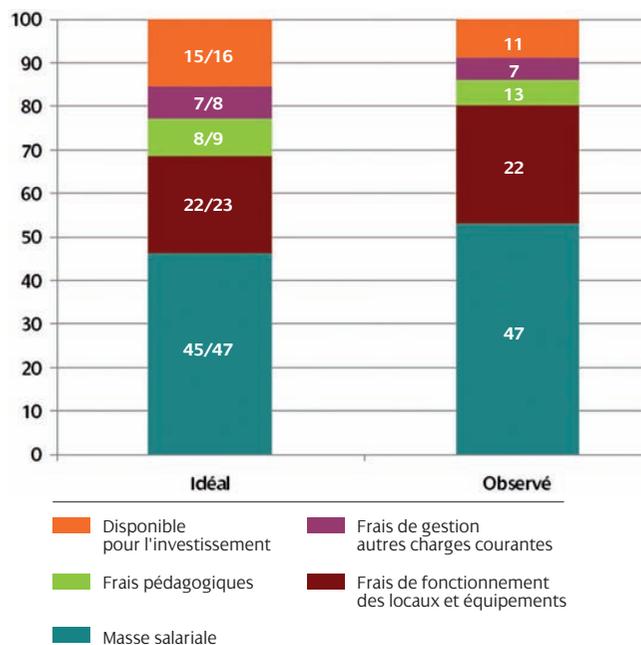
Le niveau collège est le seul niveau d'enseignement qui respecte encore les schémas de gestion proposés par l'observatoire économique « Indices » : maîtrise de la masse salariale, juste dimensionnement des frais de locaux et, comme en école, des frais de gestion plutôt optimisés permettant de dégager un bon budget pédagogique. Pour autant, le niveau de CAF à 15 % n'est pas atteint et demanderait un effort d'un point sur chacune des grandes catégories de coûts, ou une revalorisation des ressources.

STRUCTURE DE COÛTS OBSERVÉE – ÉCOLE



Source: FNOGEC – Indices

STRUCTURE DE COÛTS OBSERVÉE – COLLÈGE



Source: FNOGEC – Indices

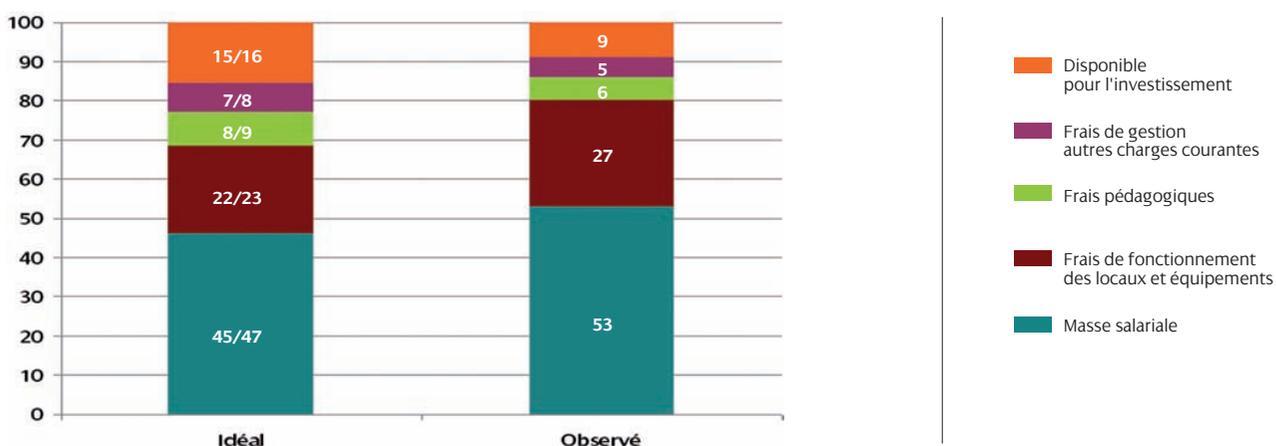
■ Structure de coûts observée – Lycée

Malgré des produits publics et privés sensiblement mieux dimensionnés qu'en collège, le lycée ne tire pas son épingle du jeu. Sur 100 de ressources de fonctionnement, le prélevement des charges de fonctionnement atteint 91, ne laissant qu'une CAF de 9. La masse salariale prend une part excessivement importante des produits.

Par ailleurs, les frais de fonctionnement des locaux et équipements sont nettement plus importants qu'en niveau collège (différentiel de 5 points).

Il apparaît enfin que les deux masses principales (moyens humains et frais de locaux), de par leur dimensionnement important, compressent les postes liés à la pédagogie et à la gestion du lycée.

STRUCTURE DE COÛTS OBSERVÉE – LYCÉE



Source: FNOGEC – Indices

■ Coûts : une répartition détaillée

La base « Indices » analyse une structure de coût de revient toutes activités confondues, qui isole et homogénéise pour l'essentiel une masse salariale complète (qu'elle soit ou non externalisée), des coûts de locaux et équipements de toutes natures (le coût de fonctionnement des infrastructures et équipements de toutes natures), les frais généraux de l'activité principale d'enseignement (pédagogiques et de gestion), les frais généraux des activités complémentaires à l'enseignement (restauration et hébergement), et les frais financiers.

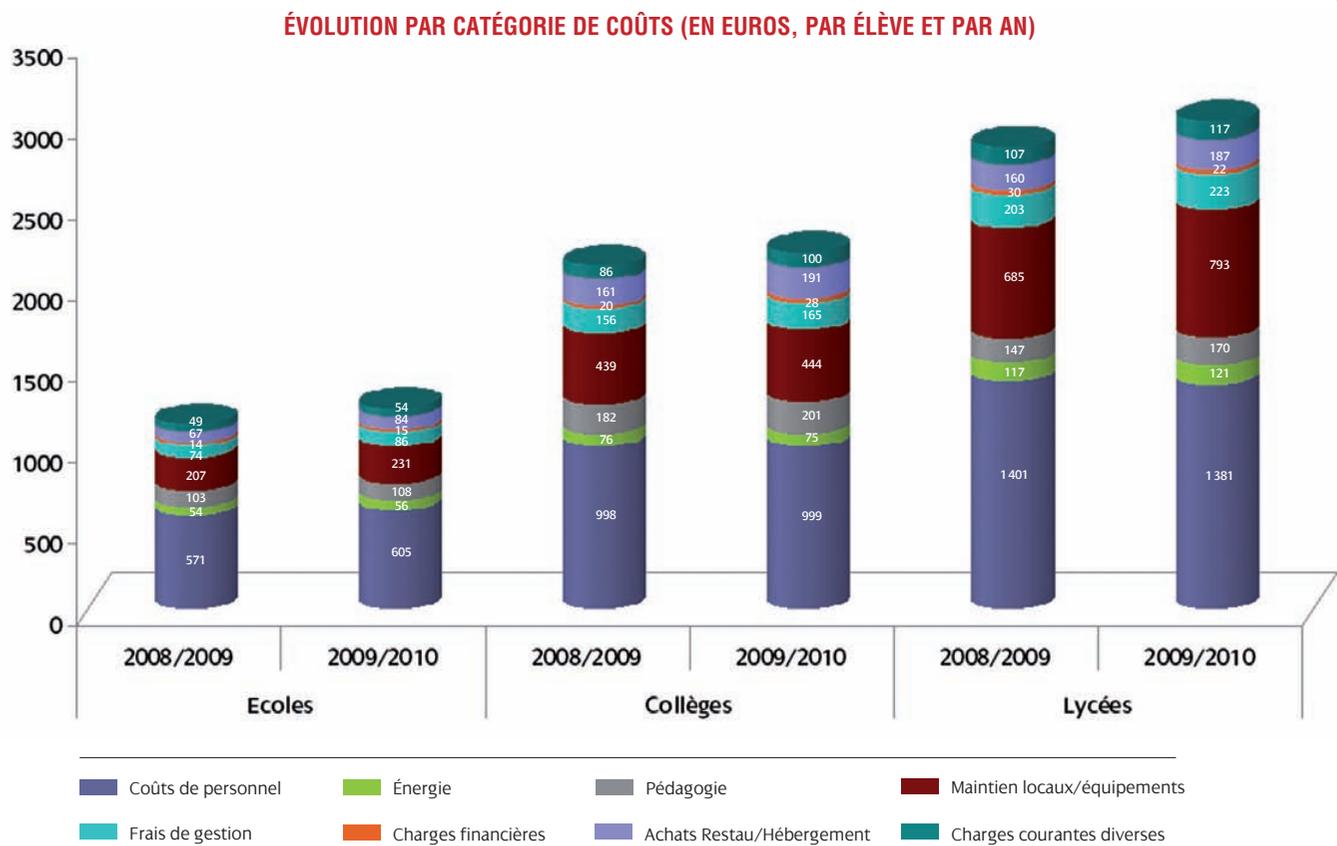
Cette structure de coût est présentée par élève et par an, par niveau d'enseignement.

■ Commentaires sur cette structure et évolution des coûts (entre 2008/2009 et 2009/2010)

La progression des coûts totaux par élève et par an se situe sensiblement au-dessus du niveau de l'inflation.

Nous faisons le même constat que dans le rapport de l'année dernière, à savoir la difficulté de maîtriser les coûts, particulièrement nette dans les deux secteurs de l'école et du lycée.

Source : FNOGEC - Indices



■ Coûts : une masse salariale agrégée qui prend toujours une part importante de la ressource malgré une stabilité relative mais contrastée

Poids global de la masse salariale

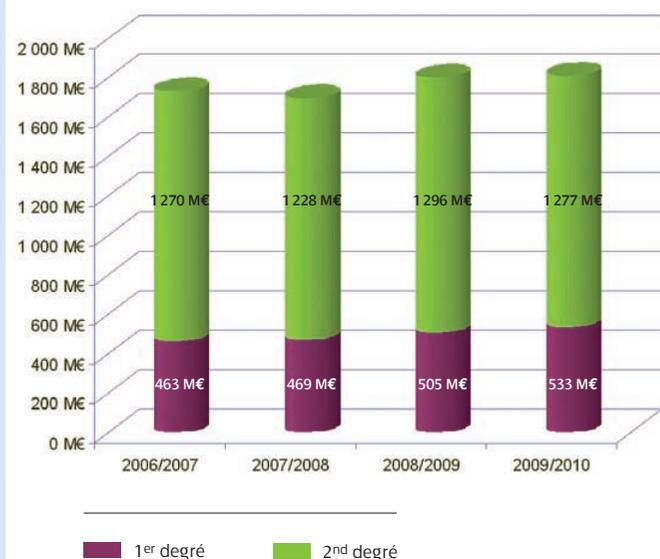
La masse salariale qui représente les moyens humains du projet d'établissement connaît une relative stabilité. De façon agrégée, en moyenne, elle prend une part importante des ressources (fourchette de 45 à 50 % aujourd'hui selon les typologies d'établissements, 48 à 50 % en majorité) par rapport à nos recommandations qui se situent à 45/47 %.

Cette stabilité recouvre deux situations contrastées :

- ◆ le taux de progression de la masse salariale en 1^{er} degré (+6 %) s'explique en partie par la revalorisation du statut du chef d'établissement du 1^{er} degré ;

- ◆ une bonne maîtrise de la masse salariale est à noter dans le 2nd degré en 2009/2010.

MASSE SALARIALE AGRÉGÉE, EN MILLIONS D'EUROS



IMMOBILIER ET FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

LES CONSTATS INDICES 2009/2010

Le tableau ci-après présente les investissements de renouvellement (maintien en l'état, hors mises aux normes accessibilité et environnementales).

EN EUROS PAR ÉLÈVE ET PAR AN	Contributions Familles *	Contributions Familles	Effort à l'immobilier	Effort à l'immobilier	Taux d'insuffisance d'effort à l'immobilier
	(objectif)	(constaté)	(objectif)**	(constaté)	
Écoles	350/400	371 €	300/350	141 €	53 à 59 %
Collèges	450/550	487 €	400/450 (hors internat)	309 €	23 à 32 %***
LGT	650/800	849 €	550/650 (hors internat)	663 €	0 %***
LP	650/800	698 €	600/700 (hors internat)	698 €	0 %***

Source : FNOGEC - Indices

* Les contributions des familles et les redevances annexes liées à l'enseignement couvrent essentiellement l'effort à l'immobilier et, pour une part plus réduite, les dépenses de caractère propre : pastorale, projets pédagogiques spécifiques, équipements pédagogiques non couverts par des ressources publiques, financement du réseau Enseignement catholique...

** Équivalent loyer (nombre moyen de m² par élève x coût reconstruction au m² x 4 %).

*** À relier aux ressources éventuelles Falloux, Astier et taxe d'apprentissage.

■ Un effort à l'immobilier qui devient urgent

Un travail d'analyse des moyens consacrés à l'immobilier met en évidence l'**urgence d'accorder à ce sujet une priorité absolue en termes d'action**. Plusieurs raisons nous y conduisent :

- ◆ la dégradation continue de l'effort fait par les établissements ;
- ◆ un parc immobilier dont la situation comparative se dégrade, compte tenu de l'effort massif fait par les collectivités territoriales (communes, départements, régions) ;
- ◆ des obligations législatives et réglementaires (mises aux normes sécurité, accessibilité handicapés, Grenelle de l'environnement, etc.).

Au-delà, la maîtrise des coûts de l'immobilier dans notre réseau est pour bon nombre d'établissements un moyen de maîtriser les charges de fonctionnement.

Après un travail d'analyse approfondie sur les moyens à mobiliser qui s'appuie à la fois sur l'analyse de l'outil « Indices », les diagnostics faits dans le cadre des procédures d'accessibilité et l'analyse des audits conduits par la FNOGEC sur une centaine d'établissements, il est possible d'évaluer les besoins de la manière suivante :

BESOINS IMMOBILIERS ANNUELS MOYENS (MAINTIEN ET MISES AUX NORMES)

PAR AN SUR 5 ANS	1 ^{er} degré			2 nd degré		
	En €/m ²	En €/élève	En M€	En €/m ²	En €/élève	En M€
Maintien en l'état de l'existant (gros œuvre et installation / agencement)	23	135	115	23	225	253
Mises aux normes accessibilité	13	109	82	25	218	245*
TOTAL	36	244	197	48	443	498
<i>Fourchette par élève (par an et par degré)</i>	<i>Entre 200 et 300 €</i>			<i>Entre 400 et 500 €</i>		

Source : FNOGEC - Indices

* Analyse des diagnostics faits par les établissements dans le cadre de l'obligation fixée par la loi de 2005 sur l'accessibilité.

■ Une nécessité: améliorer notre potentiel immobilier

L'hétérogénéité des situations territoriales, l'histoire de l'implantation de l'Enseignement catholique supposent, parmi les autres éléments évoqués ci-dessus, de s'inscrire dans une démarche dynamique de remise à niveau du potentiel immobilier.

Nous devons pouvoir assurer économiquement une véritable mise à niveau de ce potentiel qui suppose:

- ◆ la modernisation de nos infrastructures pour faire face aux exigences éducatives et pédagogiques d'aujourd'hui, et rester « concurrentiel » par rapport à l'enseignement public;
- ◆ le redéploiement géographique de l'offre de l'Enseignement catholique.

Pour ce faire, en moyenne nationale, il est possible d'évaluer à partir des audits conduits, une estimation nationale d'effort à l'immobilier, dans l'hypothèse de la reconstruction à l'identique.

EFFORT À L'IMMOBILIER POUR L'AMÉLIORATION ET LE REDÉPLOIEMENT DU PARC DES ÉTABLISSEMENTS (MODERNISATION ET REDÉPLOIEMENT)

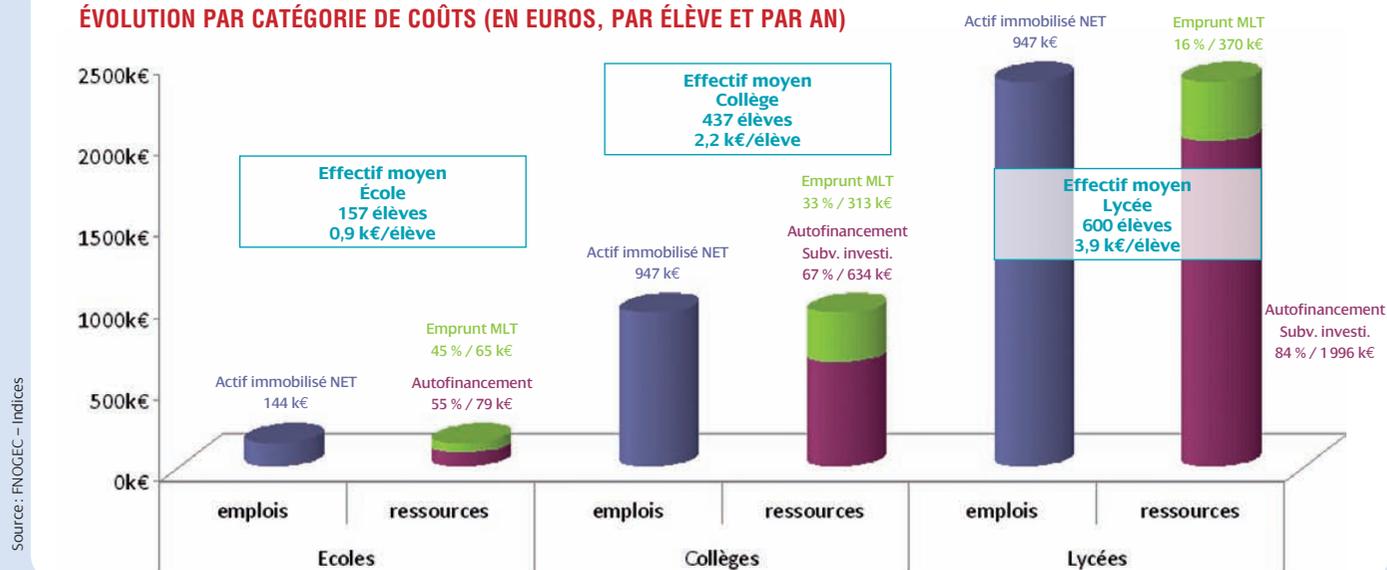
PAR AN SUR 5 ANS	1 ^{er} degré			2 nd degré		
	En €/m ²	En €/élève	En M€	En €/m ²	En €/élève	En M€
Reconstruction à l'identique *	30	180	153	30	300	337
Fourchette par élève (par an et par degré)	Entre 100 et 200 €			Entre 300 et 400 €		

Source: FNOGEC - Indices

* Hypothèse théorique s'appuyant sur les audits et l'analyse des besoins.

LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

ÉVOLUTION PAR CATÉGORIE DE COÛTS (EN EUROS, PAR ÉLÈVE ET PAR AN)



L'effort total à l'investissement comprend l'effort à l'immobilier (cf. ci-dessus) auquel il conviendrait d'ajouter les acquisitions foncières, ainsi que les acquisitions d'équipements pour l'ensemble des secteurs d'activité (enseignement, restauration, hébergement).

L'analyse bilancielle qui permet de présenter ce schéma par niveau d'enseignement apporte les enseignements suivants:

◆ l'effort à l'investissement net cumulé par élève, constaté dans les bilans comptables des OGEC, reste très bas et stagne en 1^{er} degré. Il progresse d'un peu plus de 10 % en 2nd degré (passage de 1,9 K€ à 2,2 K€ en collège, et de 3,4 K€ à 3,9 K€ en lycée).

◆ une très grande inégalité entre 1^{er} et 2nd degrés dans

la capacité d'investir au service des projets proposés aux familles: l'écart par élève est de plus de 1 à 4, alors qu'il devrait être de 1 à 2 au regard des recommandations d'efforts à l'investissement respectifs;

◆ le 1^{er} degré est triplement pénalisé par rapport à sa capacité d'investissement: CAF à l'élève faible en valeur absolue, subventions d'investissement nulles car illégales, difficultés d'accès à l'emprunt bancaire, d'où la double démarche de nombreux territoire;

◆ une sécurisation du fonctionnement par des mutualisations de coûts au sein de réseaux d'établissements structurés;

◆ la mise en place de fonds de soutien à l'investissement (diocésains ou académiques).

Deux enseignements principaux sont à tirer :

♦ **en matière de fonctionnement**, des ressources qui progressent moins vite que les coûts. L'action à conduire réside plus que jamais dans la collecte de ressources supplémentaires et dans une meilleure maîtrise des coûts ;

♦ **en ce qui concerne l'investissement**, une capacité financière à investir qui s'amenuise. Celle-ci impacte l'attractivité de nos infrastructures immobilières.

Comme l'an dernier, nous ne pouvons que souligner l'ampleur des défis qui se présentent à nous dans le cadre de schémas de redéploiement et de développement territoriaux :

♦ **optimiser** les ressources par réseaux d'établissements et territoires ;

♦ **mutualiser** de manière plus significative les coûts, dont les masses salariales ;

♦ **distribuer** ou **déployer** différemment, en réseaux territoriaux, les fonctions annexes à l'enseignement comme la restauration, l'hébergement... ;

♦ **innover** : inventer des formules nouvelles de portage économique et juridique de nos activités (groupes, fédérations, GIE...).

L'ENJEU DE GABRIEL

Mutualiser les bases de données de l'Enseignement catholique est une des priorités du projet GABRIEL. « Indices » a vocation à intégrer ce projet indispensable au fonctionnement de l'Enseignement catholique et à en être le maillon économique.

À NOTER DÈS À PRÉSENT SUR VOS AGENDAS

3 février 2012 – Journée Gestion sur le thème du pilotage de l'immobilier scolaire

La FNOGEC organise le 3 février 2012 une journée nationale qui sera centrée sur le thème du pilotage économique de l'immobilier scolaire.

- Comment gérer le plus efficacement possible ce parc immobilier, définir les besoins, programmer les travaux, rechercher les financements ?
- Quelle est la place, le rôle de chacun des acteurs de notre institution dans ce pilotage ?

Ce temps fort sera concret et proposera principalement des méthodes et des outils.

Cette journée s'adresse aux présidents et membres des OGEC, chefs d'établissements, comptables et/ou attachés de gestion des établissements scolaires, professionnels comptables (experts-comptables et commissaires aux comptes), responsables des directions diocésaines et des tutelles congréganistes, présidents et membres des associations propriétaires et, d'une manière générale, à toute personne qui se sent concernée et agit dans ce domaine.

Elle se tiendra au PACI à Issy-les-Moulineaux (92).

Un programme détaillé ainsi que les modalités d'inscription à cette journée vous seront communiqués très prochainement, mais notez dès à présent cette date sur votre agenda.

TABLEAU DE BORD

CHIFFRES UTILES

SMIC horaire au 01/01/11 : 9,00 €

SMIC mensuel brut au 01/01/11
pour 151,67 h : 1 365 €

Plafond de Sécurité sociale mensuel
au 01/01/11 : 2 946 €

Valeur du point de la fonction publique
au 01/07/10 : 55,5635 €

Valeur du point PSAEE au 01/09/11 : 16,71 €

Valeur du point CFA-CFC au 01/01/11 : 71,80 €

CODES IDCC

CONVENTIONS COLLECTIVES

0390 professeurs du secondaire
hors contrat et sous contrat
mais non contractuels

1334 psychologues

1446 hors contrat technique

1545 primaire

2408 PSAEE et documentalistes

2152 CFC-CFA

AGENDA

6.10 : Réunion commission d'aide
et de suivi des classification

13.10 : Réunion commission d'aide
et de suivi des classification

12.10 (matin) : Commission EAAD

17.10 : Observatoire des métiers

19.10 : CNSP

19.10 : Commission comptable

20.10 : Commission CE 1^{er} degré (après-midi)

21.10 : Commission CE 2nd degré (matin)

9.11 : CPNP

17.11 : CPN PSAEE et commission de suivi

SAMEDI
10 DÉCEMBRE 2011
ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

FNOGEC

Dans le cadre de notre série entamée en septembre en lien avec l'Union des réseaux congréganistes de l'Enseignement catholique (URCEC), nous vous proposons ce mois-ci de mieux connaître la congrégation des Sœurs de la Divine Providence de Ribeauvillé. Nous remercions plus particulièrement Françoise Gross, déléguée à l'exercice de la tutelle, pour son concours.



CONGRÉGATION DES SŒURS DE LA DIVINE PROVIDENCE DE RIBEAUUVILLÉ



Elle a été fondée à Molsheim en Alsace en 1783 par l'Abbé Louis Kremp, prêtre diocésain qui voulait « *entreprendre une action en faveur de l'instruction chrétienne des fillettes du peuple. Il s'agissait, par le moyen des écoles, d'évangéliser les pauvres et de les faire progresser socialement* ». Avec Madeleine Ehrhard, il crée les « Pauvres Sœurs de la Providence » devenues « Sœurs de la Divine Providence de Ribeauvillé ». Les Sœurs ont enseigné dans les écoles publiques d'Alsace jusqu'en 2009 et ont ouvert des pensionnats et écoles supérieures devenues des établissements de l'Enseignement catholique.

La tutelle s'exerce sur douze établissements (11 500 élèves). Onze en Alsace et le douzième à Belfort. La proximité géographique est :

- une chance pour l'accompagnement des établissements ;
- une difficulté, car certains établissements du réseau sont en concurrence directe.

Le Conseil de tutelle dans la congrégation des Sœurs de la Divine Providence de Ribeauvillé s'est identifié au **Conseil général de la congrégation**. En 1994, mise en place d'un conseil spécifique laïcs-religieuses.

Sa mission toujours actuelle

- Faire connaître l'histoire et la vie de la congrégation, faire vivre l'intuition du fondateur.
- Favoriser le « réseau » congrégation.
- Présence, animation et accompagnement auprès des établissements.

Quelques dates

➔ **1996** : rédaction du texte de référence.

• **D'hier, un héritage.**

• **Aujourd'hui, un projet** : la formation intégrale de la personne inspirée par le dynamisme de l'Évangile et l'audace du fondateur.
- Prendre en compte les multiples formes de pauvreté propres aux jeunes d'aujourd'hui.
- Respect et solidarité.
- Croire ensemble en l'avenir de tout jeune au-delà de l'échec.

- Bâtir une communauté vivante.

• **Pour demain, un horizon** : inventer.

- Donner sens et saveur à la vie,
- Inventer des chemins d'espérance et de joie.
- Susciter dans l'Église et la société une communauté de croyants.

➔ **2006** : nomination d'une déléguée laïque à l'exercice de la tutelle.

Animations et temps de rencontre avec les membres de la communauté éducative.

MÉDITATION NOTRE CHARTE

*La sollicitude de Dieu-Providence
s'est manifestée en Jésus Christ.
Elle est la source de la congrégation des Sœurs
de la Divine Providence de Ribeauvillé.*

*Elle nous appelle à être providence
les uns pour les autres
par notre action quotidienne.*

Nous croyons

*que tout homme est important,
que tout homme est appelé à grandir
humainement et spirituellement,
que tout homme est appelé à vivre en alliance
avec les autres et avec Dieu.*

*Nous le croyons
et nous le manifestons par notre vie.*

L'arc boutant

Fondé en 1952 – Directeur de la publication : Michel Quesnot – Chargée de la publication : Florence Le Cars – Secrétariat de rédaction : Julie Valet
Mise en page : BSE Île-de-France-Centre – Imprimerie : Jouve – N° CP : 1109 G 85707 – Abonnement : 21,50 € les dix numéros – FNOGEC/ARC BOUTANT
277, rue Saint-Jacques – 75240 Paris Cedex 05 – Tél. 01 53 73 74 40 – Fax. 01 53 73 74 44 – E-mail : contact@fnogec.org - Site Internet : www.fnogec.org